



Réunion restreinte à 18H00 chez notre partenaire du CREDIT AGRICOLE à Bordeaux.

Présents : Alain DEBINSKI, Philippe BARRIERE, Bernard CRUCHON, Daniel GRANDCOING, Vincent GUICHARD.

Ordre du jour : Préparation et tirage des Coupes de Gironde SEAT SKODA, U15 LE FIVE et U17 CREDIT AGRICOLE.

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

COUPE DE GIRONDE SEAT/SKODA -- 1/2 de Finale – le 14/05/2026 à BASSENS

Tirage effectué par Alexandre COSNIER partenaire SEAT SKODA et Alexandre GOUGNARD Président du District.

MERIGNACAIS SA / CHAMBERY RC
STADE BORDELAIS / ST EMILIONNAIS FCG

COUPE DE GIRONDE U17 CREDIT AGRICOLE- 1/2 de Finale – le 14/05/2026 à BASSENS

Tirage effectué par Sandrine THAI partenaire CREDIT AGRICOLE et Alexandre GOUGNARD (Président du District).

VILLENAVE JEUNESSE 2 / BORDEAUX ST JEAN ASU
FCE MERIGNAC ARLAC / MERIGNACAIS SA

COUPE DE GIRONDE U15 LE FIVE BORDEAUX - 1/2 de Finale – le 14/05/2026 à BASSENS

Tirage effectué par Aude FOURNIER partenaire LEADER RENT et Alexandre GOUGNARD (Président du District).

LIBOURNE FOOT 2024 / GIRONDINS BORDEAUX
BASSIN ARCACHON FC / CENON US

RAPPEL :

- L'ensemble des rencontres est consultable sur le site du District de la Gironde en cliquant sur les onglets ÉPREUVES puis COUPES.
- Toutes les demandes doivent provenir de l'adresse officielle des clubs.



- La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour toutes les rencontres des coupes du District de la Gironde. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).
- Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

Le Président de la commission
Alain DEBINSKI

Le Secrétaire de la commission
Bernard CRUCHON